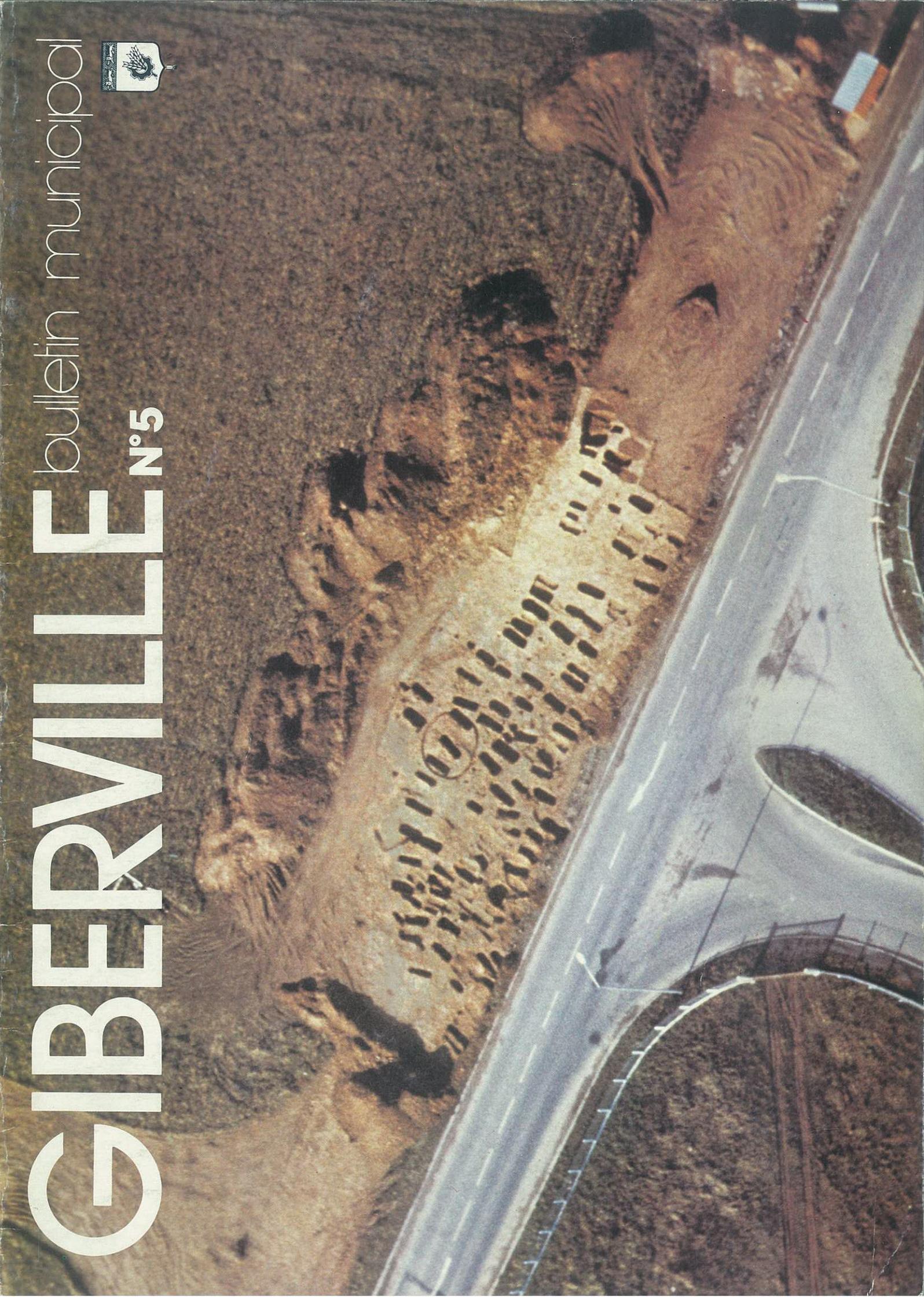


GIBERVILLE

bulletin municipal

N°5



EDITORIAL

CHERS CONCITOYENS,

A l'heure où j'écris ces lignes, le Conseil Municipal se trouve en pleine préparation de son budget 1979.

Nous l'élaborons avec minutie, avec sérieux car nous veillons à ne pas aggraver la situation des familles des travailleurs tout en essayant de satisfaire les besoins indispensables à la collectivité locale.

Les feuilles d'impôts sont lourdes, souvent insupportables pour les familles modestes. Nous subissons la politique de désengagement de l'Etat en matière d'équipement collectif dont le poids est transféré sur le budget de la Commune et du Département. Il en résulte pour nous un retard préjudiciable dans la réalisation de ces équipements pourtant nécessaires, un endettement excessif et des impôts locaux sans cesse plus lourds.

La taxe d'habitation notamment, impôt injuste s'il en est parce que fondé sur le critère de l'habitat sans tenir le moindre compte des ressources contribuables, représente une ponction considérable sur le pouvoir d'achat des ménages aux ressources modestes.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, l'Etat nous oblige à payer des contingents obligatoires qu'il ne prend pas en charge (police : 1600 F pour cette année, pompiers : 80500 F, Aide Sociale : 244000 f).

Au bout du compte, ce sont toujours les mêmes qui paient. Nous nous débattons pour obtenir telle subvention par ci, telle subvention par là, afin de limiter l'imposition des travailleurs. Ce n'est pas toujours facile et ce n'est pas toujours l'idéal surtout quand on sait que l'Etat récupère en T.V.A. une grande partie de la subvention qu'il verse.

La seule solution passe par une réforme totale de la fiscalité locale visant à rétablir un niveau de ressources évitant une aggravation de l'imposition. Pour sauver les collectivités locales de l'asphyxie actuelle, il faut modifier la structure même du financement public et notamment sa répartition entre l'Etat et les communes et départements (augmentation de l'ancien VRTS, remboursement de la T.V.A., subventions d'équipement plus importantes et suppression - au moins provisoire - des contingents d'aide sociale, de police et d'incendie).

Tenant compte de cette situation, tout en continuant à lutter pour des changements profonds, le Conseil Municipal (outre les réalisations en cours) a limité son choix au niveau des investissements jusqu'au terme de son mandat : aménagement de la Salle des Fêtes, création d'une salle Omnisports (si nous obtenons la subvention Jeunesse et Sports) et poursuite de la réfection des trottoirs.

Chers concitoyens, compte tenu de la situation actuelle, des choix qu'elle nous impose, vous mesurerez quand même, à la lecture des pages qui suivent, l'activité inlassable de nos élus qui se veulent à votre service pour essayer de répondre à vos besoins.

**Très amicalement,
Votre Maire
J.-F. Romy**

O.M.B

Organisation Moderne de Bureau
Côte de Nacre - Bd Mal Juin

CAEN, tél. 93.48.09

Photocopieurs NASHUA
Machine à écrire OLYMPIA
Mobilier RONEO
Ordinateurs KIENZLE
Réparation et entretien toutes marques

BIÈRE **Jean POUSSIER**
VIN
CHARBON
FUEL
4 rue des Jardins
COLOMBELLES
TÉL. 83.70.24 - 93.20.35

BIJOUTERIE LE DORNER

**les bijoux sont
tellement
plus beaux**

COLOMBELLES, tél. 83.70.26

S.T.E.N.

société des travaux
électriques de Normandie

**ELECTRICITE
GENERALE**

**GAZ
EAU**

**INDUSTRIE
BATIMENT**

AUTOMATISME

**RESEAU M.T.
B.T. et P.T.T.**

ECLAIRAGE PUBLIC

Tél. 82.42.34

Zone industrielle Le Martray

14270

CAEN GIBERVILLE

SALON MARINA

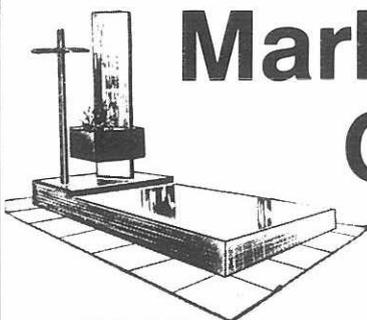
2^e PRIX AU CONCOURS INTERNATIONAL
DE COIFFURE DE COUTANCES

24, rue de la Liberté
14730 GIBERVILLE - Tél. 83.74.31

CHASSE, PECHE, PHOTOS, JOUETS

LESNARD Alain

11, rue de Janville, 14670 TROARN
Tél. 23.36.74



Marbrerie CANU

29, Bd Maréchal-Lyautey
14000 CAEN
Tél. 82.26.38

C.C.P. ROUEN 1763-30

**PIERRES - MARBRES - GRANITS - GRANITOS
ARTICLES FUNÉRAIRES - FLEURS NATURELLES
CAVEAUX DE FAMILLE**

G. DESCHAMPS
SERRURERIE & FERRONNERIE
clôtures métalliques - Balcons
CHARPENTES METALLIQUES
CHAUDRONNERIE
Travaux sur plans

3 bis, rue de l'Eglise.
14840 DEMOUVILLE
Tél. 83.73.39

GIBERVILLE

trimestriel

N° 5



Vue aérienne de la nécropole mise au jour le long du CD 230, en cours de fouilles
(Photo Bénard, Halbout)

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Directeur de la publication
Le Maire
de Giberville

Photocomposition, Maquette,
Publicité

UNI COMPO
26, rue Pierre Gringoire,
14000 CAEN
Tél. 82.13.30

Impression
Imprimerie Émile Vicq
44, rue Durmeyer
61100 FLERS

diffusé gratuitement
Reproduction et Vente interdites

Dépôt légal 1^{er} trimestre 1979. Tirage 1600

SOMMAIRE

Editorial	1
A votre service	4
Rapport commission des travaux	5
Affaires scolaires	7
Comité des fêtes	10
Sports - Loisirs	11
Des nouvelles du Sivom	12
Les transports en commun	13
Deux informations à corriger dans le bulletin précédent	13
Commission des jeunes	13
Club de l'amitié	14
Découvertes archéologiques à Giberville	15
Etat-civil	16
Tournées du percepteur	16
Médecins de garde	16
Mise au point	17

**Ce bulletin municipal vous est
offert gracieusement avec l'aimable
participation des annonceurs.**

A VOTRE SERVICE

Pompiers : Tél. 85.42.03

Gendarmerie : Tél. 83.70.05 (Colombelles)

Mairie : Tél. 83.73.12

ouverte au public de : 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
du lundi au vendredi, et de 9 h à 12 h (permanence) le samedi

P.T.T. : Tél. 83.74.26

ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h. Samedi matin de 9 h à 12 h.

P.T.T. : (Plateau)

ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45. Samedi matin de 9 h à 11 h.

Percepteur : Permanence en Mairie :

Janvier : vendredi 13 de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30.

Février : vendredi 10 de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30.

Mars : vendredi 10 de 14 h à 15 h 30

Avril : vendredi 14 de 14 h à 15 h 30

Assistante sociale : le mardi de 9 h 30 à 11 h 30

Secretariat : lundi matin de 8 h 45 à 12 h, le mardi de 13 h 30 à 17 h 30, le jeudi de 8 h 45 à 17 h 30

Consultation des nourrissons : 2^e et 4^e lundi de chaque mois

Infirmières : Mme MAILLE (Infirmière-Sage-Femme)
rue Pasteur, tél. 83.73.21

Mme POULINGUE-COLLET, 1 rue André-Gide, tél. 83.74.46

Médecins :

Docteur ZENOU, 5 rue de la Liberté, tél. 83.74.15

Docteur Y. COLLIN

Docteur C. COLLIN-GIMIÉ, 2 bis rue du Centre, tél. 83.76.14

Pharmacie :

Mme RULLIER, rue de la Liberté, tél. 83.73.89

M. GARLAUD J.P., 25, rue Pasteur

Crédit Agricole :

Permanences : mercredi de 9 h 30 à 12 h

samedi de 9 h 30 à 12 h

Kinésithérapeute :

LAMOUREUX Denis, 19, rue de la Liberté, t. 78.43.29

Dentiste :

GEPAR : dernier jeudi de chaque mois, consultation gratuite de 10 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (urbaniste conseil).

Marché : le mercredi de 9 h à 12 h 30

Salle des Fêtes : Demande de location sur imprimé disponible en Mairie.

Permanences d'adjoints pour 1979 :

Mardi : LEROY Claude de 10 h à 12 h affaires scolaires

Jeudi : BOZEC Claude de 14 h à 18 h travaux

Vendredi : POLOUCHKINE Bernadette de 14 h 30 à 17 h 30 affaires sociales

LEROY Claude de 9 h à 11 h 30

Samedi : GUILLOT Serge personnel

TRAVERT Guy relations avec l'extérieur

JEGOU Christian de 9 h 30 à 11 h 30

sports, loisirs, jeunes

Les services éventuellement oubliés peuvent toujours nous le faire savoir.

Compagnie Générale des eaux

à votre service pour toutes
questions touchant à l'eau
potable et à l'assainissement

Siège local : 50 rue Victor-Lépine
14000 Caen, tél. 82.01.98

Siège administratif : 161, rue d'Auge, B.P. 2032
14019 Caen Cedex, tél. 84.70.63



C.G.E.A. Z.I. du Chemin Vert

7 à 9, rue de la Cotonnière, 14000 CAEN
Téléphone 86.29.33 Téléc 170 229

Enlèvements et évacuation d'ordures ménagères et déchets industriels (bacs et compacteurs)

La Tentation

Prêt à porter

R. MAUCORPS

16, rue Pasteur - GIBERVILLE - Tél. 83.74.30

coiffure mixte

La Frisotterie

M. BANNIER

2, rue George Sand, GIBERVILLE - Tél. 83.73.41

UNIVERSAL ADOUCISSEURS D'EAU

Collectivités et particuliers

15, rue Pierre-Girard - 14000 CAEN

COIGNET

ENTREPRISE GENERALE
BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS

21, rue de Saint-Lô, 76043 ROUEN CEDEX

matériaux de viabilité

LES MONOLITHES DE NORMANDIE

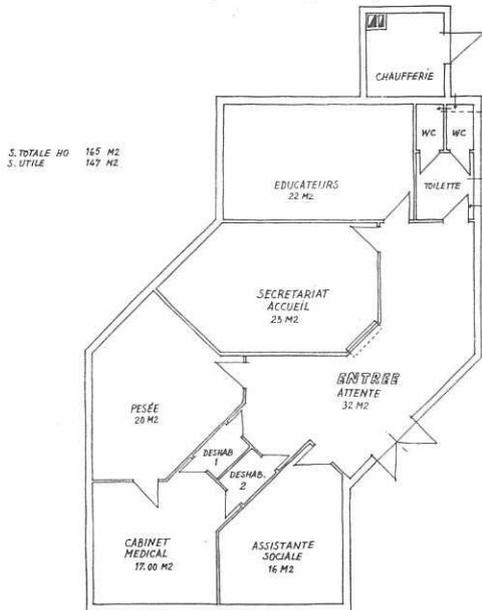
Tél. (31) 84.70.65

Z.I. du Martray GIBERVILLE

RAPPORT COMMISSION DES TRAVAUX

PLAN : ESQUISSE D'ORGANISATION

Comme nous l'avons prévu dans notre programme électoral, un dispensaire sera édifié à GIBERVILLE, près de la Mairie, des contacts vont être incessamment pris auprès des services intéressés (D.A.S.S., etc...)



GRUPE SCOLAIRE

Contrairement aux affirmations de certains, le groupe scolaire et le restaurant scolaire sont commencés, voici d'ailleurs le compte-rendu de la 1^{re} réunion de chantier du 15 Mars 1979.

Etaient présents :

Monsieur BOZEC, *Maire Adjoint*
Monsieur MARIE, *Commission de Travaux*
Monsieur LECO NTE, *Commission de Travaux*
Monsieur LEPOITTEVIN, *Commission de Travaux*
Monsieur GRAND, *Ingénieur T.P.E.*
Monsieur LE TRESOR, *Conducteur T.P.E.*
Monsieur LE BOUCHER, *Ingénieur C.G.E.*
Monsieur ROBERT, *Cabinet DUBRULLE, Architecte*
Monsieur GARNIER, *Directeur S.U.P.A.E.*
Monsieur LESEUT, *S.U.P.A.E.*
Monsieur TAPIN, *Entreprise MASTELLOTO*
Monsieur BIDOT, *Géomètre*

1) Ordre de service

L'architecte précise que le maître d'ouvrage a délivré l'ordre de service n° 1, le 7 mars 1979 à l'entreprise générale SUPAE. Les délais d'exécution TCE sont fixés à 10 mois à compter de cette date.

2) Déclaration d'ouverture de chantier

A adresser par la SUPAE à la Ville de GIBERVILLE, les sociétés concessionnaires, DDE.

3) Plan d'installation de chantier

Pas d'observation sur le document présenté, établi par l'entreprise le 17.11.1978, et adressé au maître de l'ouvrage et à l'architecte.

4) Accès au chantier

Celui-ci balisé au droit des voies désignées ci-après rue Pasteur, rue Pierre-de-Coubertin, rue Jules-Ferry, rue Guy-de-Maupassant, ces voies seront maintenues en parfait état de propreté par la SUPAE par tous moyens appropriés.

Une bande de terrain correspondant au futur tracé de voie constituant la jonction entre les rues Pierre-de-Coubertin et Guy-de-Maupassant, sera traitée pour permettre l'accès des véhicules au chantier.

5) Cloture des inscriptions

A réaliser par la SUPAE conformément au cahier des charges.

6) Implantation - Limite de propriété

M. BIDOT, géomètre, procède à l'implantation des bâtiments et précise que les limites de propriété ne pourront être définies qu'après l'implantation des bâtiments.

L'architecte fait remarquer que les piquets mis en place risquent d'être éliminés ou déplacés lors de l'intervention de l'entreprise de terrassements.

L'architecte rappelle que les cotes impératives mentionnées sur le plan de masse et d'implantation n° 1 doivent être respectées.

Les points intermédiaires nécessaires à l'entreprise seront matérialisés en liaison avec le géomètre, après décapage du terrain.

7) Cote NGF

Un point de repère sur tampon existant à matérialiser par le géomètre à la demande de l'entreprise.

8) Stockage des terres végétales

M. BOZEC donne son accord à la SUPAE pour que les terres végétales soient entreposées sur le terrain situé au Nord de la voie projetée, à hauteur de ligne HT de l'EDF.

9) Voie nouvelle

L'architecte demande à la DDE que l'avant-projet de voirie et assainissement soit complété par les profils en long et en travers avec les niveaux définitifs chaussée, trottoirs, assainissement.

10) Echantillons

Brique de parement à soumettre à l'approbation du maître de l'ouvrage et de l'architecte.

11) Planning TCE

A mettre au point par la SUPAE en liaison avec les corps d'état secondaires.

12) Qualifications et attestations d'assurances

A produire par l'ensemble des entreprises sous le couvert de la SUPAE, à communiquer au maître de l'ouvrage.

13) Cahier de chantier d'intempéries

A remettre au prochain rendez-vous.

14) Plans techniques à mettre au point

Fondations, canalisations et tous réseaux de chauffage, plomberie, gros œuvre (façades), charpentes, menuiseries extérieures.

15) Avant exécution et démarrage des travaux de terrassements, il est demandé à la SUPAE de mettre en place un déboureur pour véhicules.

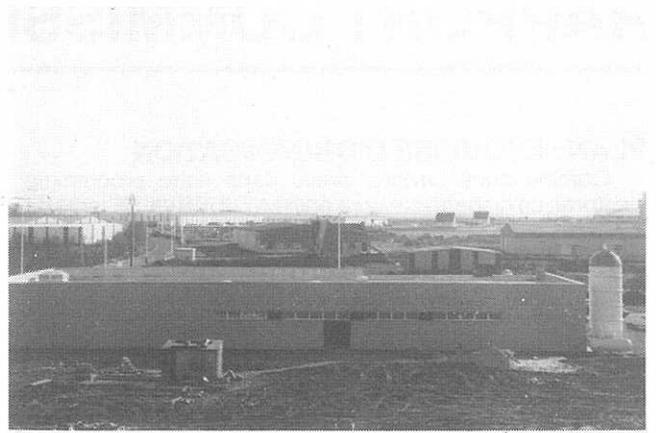
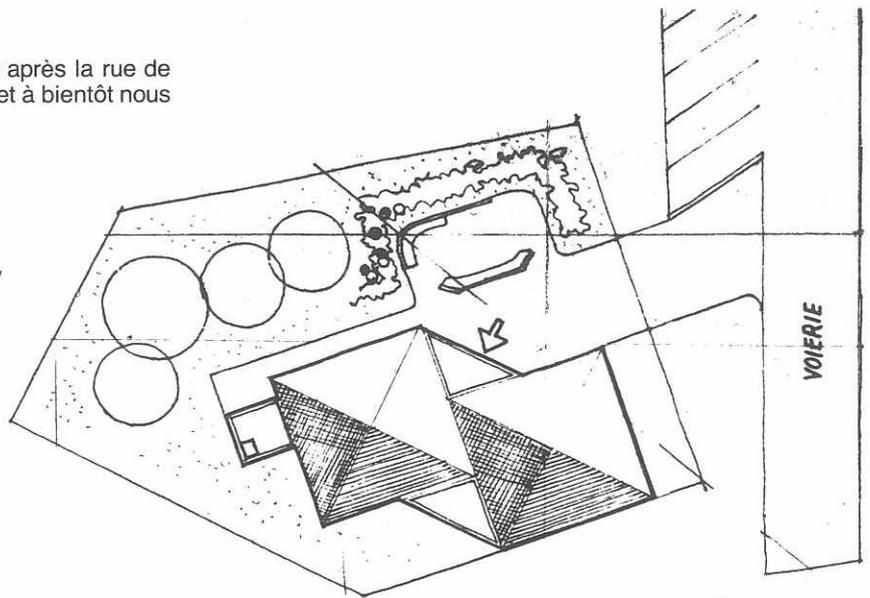
L'entreprise sera responsable du maintien des voies en parfait état de propreté.



Trottoirs rue du Centre

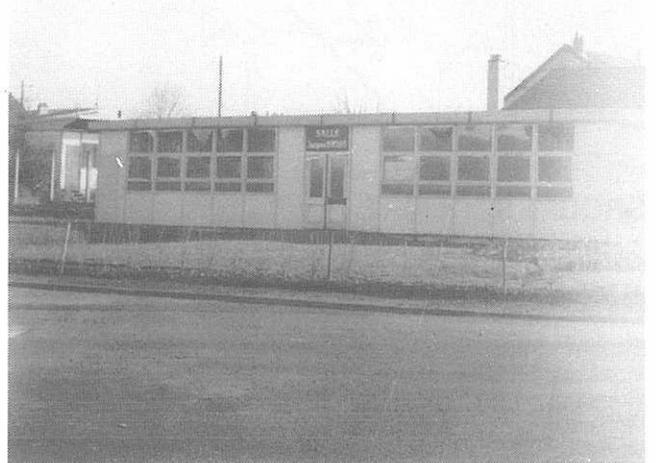
Notre programme de trottoirs continue après la rue de l'Eglise, voici la rue du Centre en chantier et à bientôt nous espérons le haut de Giberville.

CENTRE MEDICO-SOCIAL ESQUISSE DE MASSE



Zone Industrielle « Le Martray »

La zone industrielle de GIBERVILLE se terminera lentement, en effet la société HEULIN est en pénalités de retard depuis décembre ; nous ne comprenons pas cette entreprise qui délibérément perd de l'argent faute de terminer le travail.



Salle Jacques Duclos

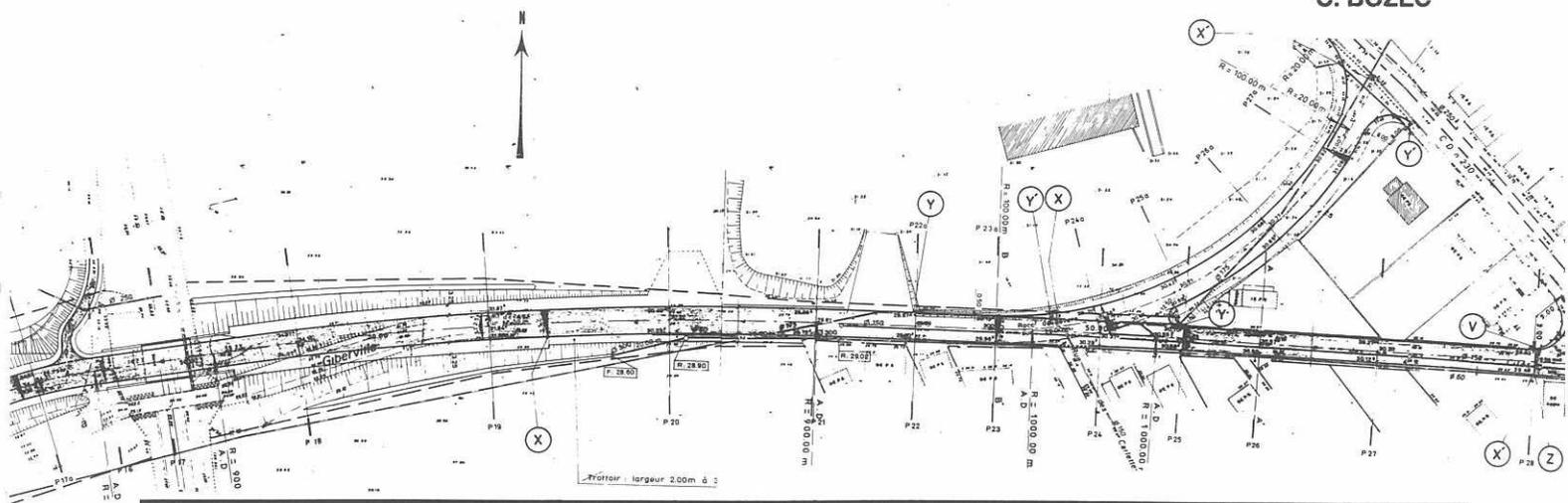
L'aménagement extérieur de la salle va intervenir incessamment (engazonnement, la plante des arbres pour la fin de l'année).

Des bancs seront installés sur le pourtour du terrain de boules.

Nous vous présentons ci-joint, le plan futur de la rue des Cités fourni par la D.D.E.

Vous remarquerez du point P25 au point Z la charge de cette chaussée doit être en principe à la charge de la Commune (enrobé, chaussée et trottoirs) pour une somme approximative de 130.000 F, à l'heure de l'impression de ce bulletin nous ne savons pas encore s'il sera possible de l'inscrire au budget 1979. Cela sera peut-être pour 1980 en même temps que les travaux du département.

C. BOZEC



AFFAIRES SCOLAIRES

CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES DE GIBERVILLE - Fédération CORNEC

Dans le bulletin municipal de Décembre 1978, nous vous avons fait part de notre intention de vous tenir informés des comptes-rendus des Conseils d'Ecole :

- ceux-ci se sont réunis le 10 Février 1979, et les principaux points suivants ont été abordés :

Pour l'école primaire :

1°) Classe de neige : Il n'y a plus d'obstacle majeur à la création de classes de neige. Nous avons obtenu l'assurance lors de ce conseil d'école, que certains enseignants de Giberville acceptent d'accompagner les élèves pendant la durée du séjour. Nous sommes conscients de l'inconvénient que cela provoque pour le maître volontaire, sur le plan familial. Cependant, nul ne peut nier les bienfaits d'une telle activité pour nos enfants. Pour un bon fonctionnement, il est souhaitable que le nombre de participants n'excède pas 35 élèves par classe.

A ce sujet, des informations complémentaires vous seront données par notre Association, lors d'une prochaine réunion publique.

2°) Une kermesse sera organisée conjointement avec les enseignants, au profit des classes de neige ; elle aura lieu le samedi 23 Juin sur le stade avec un exposition des travaux de nos enfants, ainsi que divers jeux (course en sac, tir à la corde, etc...).

3°) **Classes de perfectionnement** : Dans la construction du nouveau groupe scolaire dont la réalisation est en cours, il est prévu 2 classes de perfectionnement. Il est regrettable à ce jour que les enfants ayant besoin de soutien soient envoyés à l'extérieur (Colombelles, Démouville, etc...) ce qui pénalise lourdement les enfants déjà en difficulté ; il a donc été émis le vœu que des classes de perfectionnement fonctionnent dès la rentrée de Septembre 1979. Les Parents d'Elèves sont décidés à poursuivre la lutte pour obtenir satisfaction.

Pour l'école maternelle :

Restaurant scolaire : Après une réunion avec les élus locaux, les enseignants et les parents d'élèves, il a été souhaité que des enseignants participent à la surveillance des élèves pendant les heures de repas avec l'aide du personnel communal déjà en place à l'école maternelle.

Les parents d'élèves ont souhaité qu'une plus grande participation s'instaure entre les enseignants et les parents lors des réunions publiques de l'Association. Il est évident que cela pose des problèmes pour les maîtresses ne résidant pas dans la commune. Cependant, nous sommes persuadés de l'efficacité des contacts Parents-Enseignants pour une meilleure compréhension des problèmes, cela mérite bien un effort mutuel.

GRATUITE SCOLAIRE

Nous avons obtenu que la Municipalité poursuive son effort pour la gratuité scolaire promise dans un délai de 3 ans. Cependant, avec la Fédération CORNEC, nous dénonçons le fait que les municipalités soient obligées de pallier aux carences de l'Etat qui réduit, chaque année, le budget de l'Education Nationale.

Il est évident que notre Conseil local continuera à s'associer aux luttes organisées par la Fédération pour obtenir la gratuité scolaire sur le plan national; cette charge devant incomber à l'Etat.

Nous sommes pour une école LAÏQUE, OBLIGATOIRE et GRATUITE.

Pour le Conseil local
La Présidente

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

De nombreuses préoccupations à l'étude de cette Commission, avec un accent tout particulier en ce qui concerne la phase de réalisation du groupe scolaire (mobilier, aménagement intérieur, restaurant...).

Oui, le mot est lâché ; depuis le 7 Mars, en effet, l'ordre de service a été signifié à l'entreprise afin d'effectuer d'emblée les travaux dont les délais sont d'environ 10 mois. Vous trouverez par ailleurs, dans ce bulletin une mise au point du Maire par rapport au retard accumulé depuis un an.

L'entrée en fonction de ce nouveau groupe se fera progressivement au cours du 1^{er} trimestre 1980 et du fait de la mise en service du restaurant scolaire, de nouveaux horaires seront aménagés dès la rentrée de Septembre 1979. Nous sommes conscients de la gêne que cela va poser à la population momentanément mais pour des raisons administratives, on ne peut modifier des horaires en cours d'année. Vous trouverez ci-dessous ces horaires qui ont été aménagés en concertation avec les parents d'élèves, les enseignants et la municipalité :

MATIN 8 h 45 11 h 45
APRES-MIDI 13 h 15 16 h 15

Une autre préoccupation actuellement de la Commission est la mise en œuvre de classes de neige pour l'année scolaire 1979-1980. Il faut en effet y songer dès maintenant afin de ne pas rencontrer les mêmes difficultés et échecs que cette année. Ces classes s'adresseront aux enfants actuellement en CE2 et les familles des élèves concernés devront faire acte de candidature pour le mois de Juin. Délai à bien long terme dans les circonstances actuelles où il est bien difficile de prévoir ce que sera la condition de chacun à un an d'intervalle, malheureusement nous ne pouvons pas y échapper. Toutes les démarches sont actuellement en cours tant au niveau de l'organisme qui doit recevoir, que des enseignants et parents d'élèves. C'est un choix qu'a fait le Conseil Municipal et tout sera mis en œuvre pour la réussite de cette expérience.

Nous voudrions maintenant vous livrer quelques informations :

- crédits de fonctionnement des écoles : conformément aux engagements pris, la Commission propose une augmentation des crédits de 30 % par rapport à l'an passé, toujours pour aller un peu plus vers la gratuité de l'enseignement qui néanmoins représente une lourde charge pour les communes alors que cela devrait être pris en totalité en charge par l'Etat.
- natation à l'école primaire : depuis la rentrée scolaire des congés de Février, la classe de CE1 qui n'avait pas encore eu de séances va maintenant à la piscine du SIVOM régulièrement.

Maintenant les difficultés du moment :

- la création de classes de perfectionnement : le conseil municipal a renouvelé par délibération sa demande de création de ce type d'enseignement au groupe scolaire du bourg, d'une part en raison de l'intérêt pédagogique, d'autre part en raison de l'effectif suffisant.

Actuellement, rien à l'horizon, le ministre de l'éducation préférant des modalités de redéploiement des effectifs enseignants (que ne ferait-on pas pour le rendement !), ceci afin de tendre vers une éducation de qualité ! De qui se

moque-t-on ? On veut aussi brader l'enseignement. Le pouvoir s'inquiéterait-il de voir nos enfants trop « instruits » malgré les mauvaises conditions de travail, les réformes, les programmes ? N'est-il pas vrai que pour qui veut mystifier, embrigader les masses, la pire des choses est de lui apprendre à lire et écrire car alors elles ont accès malgré tout à une certaine culture et réflexion. Nos gouvernants craignent la qualité de l'éducation car, dans ce cas chacun d'entre nous serait trop à même d'analyser, de comprendre, de critiquer et se révolter.

Un dernier mot, à propos de notre C.E.S. hypothétique - hypothétique car il semble bien (après une récente rencontre avec le sous-préfet) que notre commune soit tombée dans l'oubli. Les besoins existent, c'est indéniable. Chacun d'entre nous doit se sentir mobilisé par rapport à tout cela. Que se passera-t-il à la rentrée prochaine quand le C.E.S. de Mondeville se trouvera surchargé ? Faudra-t-il que nos enfants aillent dans les différents C.E.S. de la périphérie ? Non, pour cela il faut mener l'action.

**Pour la Commission des Affaires Scolaires
l'Adjoint responsable
C. LEROY**

TRANSPORTS SCOLAIRES VERS LE C.E.S. DE MONDEVILLE

Le Conseil Municipal a pris la décision de ne plus effectuer à la rentrée scolaire prochain de ramassage scolaire vers le C.E.S. de MONDEVILLE avec le car communal.

Ceci pour les raisons suivantes :

- d'une part, l'existence des lignes régulières C.T.C. n° 11 et n° 10 amène les élèves à prendre tantôt cette ligne, tantôt le car communal, suivant leurs horaires de rentrée ou de sortie. Cela occasionne d'énormes variations d'effectifs dans le car qui roule un jour presque à vide et le lendemain serait en surcharge.

- d'autre part, 50 % des élèves transportés se sont trouvés jusqu'à présent en possession de deux cartes de transports scolaires, or une seule se trouve subventionnée en l'occurrence celle délivrée pour les lignes urbaines n° 11 ou n° 10 ; ce qui veut dire que parallèlement à cela la carte communale ne se trouve pas subventionnée occasionnant un déficit du service de la Commune.

A la rentrée de septembre prochain, les élèves du C.E.S. MONDEVILLE devront donc se déplacer par les lignes urbaines 10 et 11 pour se rendre à leur établissement et la demande devra être formulée auprès du chef d'établissement.

Conscients que le transport scolaire devrait être gratuit dans la mesure où l'établissement d'accueil n'existe pas sur la Commune, nous ne pouvons néanmoins maintenir un service qui s'avère déficitaire.

Claude LEROY

AFFAIRES SOCIALES

Afin de couper cet hiver long et rigoureux la Commission des Affaires Sociales a organisé, à l'occasion de Mardi-Gras, un « goûter-crêpes » à l'intention de nos aînés.

Cette petite fête s'est déroulée dans la gaieté et les chansons à la grande joie de tout le monde. (Nous tenons tout particulièrement à remercier les personnes nous ayant aidés à la confection et au service de cette collation).

Nous pensons organiser un autre goûter à l'automne.

En attendant, nous nous retrouverons le 30 MAI pour notre voyage annuel. Nous espérons vivement que le soleil sera des nôtres. (Les inscriptions se feront en Mairie première quinzaine de Mai). Une information sera diffusée le moment venu.

Comme l'an dernier une distribution de friandises sera faite la semaine précédant les fêtes de Pâques.

L'Adjointe chargée des Affaires Sociales
B. POLOUCHKINE

COMMISSION DU PERSONNEL

Pour le fonctionnement du restaurant scolaire qui sera mis en place en Janvier 1979, la commission du personnel, en accord avec la commission des travaux a déterminé les emplois nécessaires à ce service à savoir :

- un cuisinier
- un aide-cuisinier
- trois femmes de service
- une femme de ménage
- un économiste

La commission du personnel a examiné les candidatures pour ces postes.

Le choix n'étant pas facile, car GIBERVILLE subit la crise et les demandeurs d'emploi sont nombreux. En effet, pour les emplois de femme de service et de ménage plus de 100 demandes sont en Mairie, (dont 66 résident dans la commune).

Cependant, comme nous l'avions expliqué dans le précédent bulletin municipal, la Commission du personnel, avait fixé certains critères, à savoir :

- priorité au personnel remplaçant
- priorité aux cas sociaux
- priorité aux Gibervillais

La Commission du personnel tenant compte de ces éléments a donc proposé à l'ensemble du Conseil Municipal les candidatures ci-dessous :

- Mme JOURDAIN-SIMON Lucie, 3, rue du D^r-Roux, Femme de service

- Mme DELAUNEY monique, 14, rue de Maupassant, Femme de service

- Mme CUSSY Christiane, 3, rue G.-Sand, Femme de service

- Mme PHILIPPE Monique, 3528, rue du Centre, Femme de service

- M. GRANDRIE Yves, 3593, Les Murailles, Aide-Cuisinier

Mme DESRETTES Jocelyne, 47, rue P.-de-Coubertin, Econome

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a retenu les candidatures proposées.

Les personnes retenues, pour les emplois au futur restaurant scolaire résident toutes à GIBERVILLE, et correspondent aux critères énoncés (remplaçant, cas sociaux, chômeurs).

En ce qui concerne le cuisinier, nous n'avons aucune demande des Gibervillais. Nous sommes donc contraints de recruter à l'extérieur.

Actuellement des démarches pour trouver un cuisinier qualifié présentant des références sérieuses sont engagées. Nous avons bon espoir de les voir aboutir avec succès.

Le personnel recruté pour le restaurant scolaire, sera embauché au minimum un mois avant l'ouverture du groupe afin de bénéficier d'un stage de formation

Suite aux demandes des représentants du syndicat C.G.T. des employés communaux, le Conseil Municipal a donné son accord sur les points ci-dessous :

- prise en charge par la municipalité des visites médicales pour les titulaires des permis poids lourds et transports en commun ;

- autorisation d'absence pour les employés, attachés aux services des écoles, pour assister aux réunions parents-professeurs, concernant leurs enfants scolarisés dans les lycées et collèges

(Durant cette absence le service devra être assuré par une collègue)

- par contre, le conseil municipal, ne donne pas un avis favorable pour l'attribution gratuite de la Salle des Fêtes, au personnel communal. Celui-ci devra acquitter la location au prix fixé par le conseil municipal pour l'ensemble de la population.

AVIS

Nous informons que M. Pierre JARRY, garde municipal, est assermenté, ce qui lui confère le droit de verbaliser pour les contrevenants aux arrêtés municipaux.

Nous souhaitons dans l'intérêt général de la population qu'une mutuelle compréhension s'établisse entre le garde municipal et les administrés.

Pour la Commission du Personnel
S. GUILLOT
Adjoint

AIDES MENAGERES

C'est une aide précieuse pour les personnes âgées. Les aides ménagères ont pour but d'apporter aux personnes du 3^e âge pas très bien portantes et isolées, un peu de chaleur et présence humaine, faire le ménage, les courses, etc... et en définitive éviter une hospitalisation précoce ou prolongée. Dans ces deux derniers cas cela représente une économie importante pour les Caisses de l'Etat et de la Sécurité Sociale.

En toute logique cette économie devrait permettre de rendre le service des aides ménagères totalement gratuit. C'est l'inverse qui se produit. L'Etat fait des économies des deux côtés, au niveau du temps d'hospitalisation raccourci et au niveau du service d'aides ménagères puisque de plus en plus ce service devient payant et lourd pour les portemonnaies de certaines personnes âgées.

Et puis, il y a des contradictions, l'intérêt de tous est de s'orienter vers le développement des aides ménagères. Les Associations sont décidées et prêtes à cet effort, mais là aussi, l'Etat met son veto. Pas de développement décide-t-il en imposant un plafond de 2.200 F au-dessus duquel la participation du soutien des aides-ménagères est refusée aux personnes âgées. Celles-ci doivent rester isolées ou bien rentrer à l'hôpital lorsque cela n'est pas nécessaire, ou bien refuser de sortir de l'hôpital parce que ne sachant comment ou par qui se faire aider. L'Etat n'est pas à une contradiction près.

Le nombre de demandes se faisant plus nombreuses nous avons dû créer deux nouveaux emplois à mi-temps pour ce service, ces derniers sont tenus :



Mme TYPHAIGNE Solange, nouvelle aide-ménagère

- d'une part par Madame LEVALLOIS Andrée à compter du 1^{er} Février
- d'autre part par Madame TYPHAIGNE Solange à compter du 1^{er} Mars.

ce qui porte maintenant le nombre de nos aides-ménagères à cinq.

Par rapport à l'an dernier à pareille époque le nombre d'aides-ménagères est passé de une à cinq et le nombre d'heures de 160 à 660.

La Commission du Bureau d'Aide Sociale a décidé d'accorder des bons de pain aux femmes vivant seules, ayant à leur charge un enfant handicapé.

Les personnes réunissant ces conditions sont invitées à se présenter au Bureau d'Aide Sociale avec les pièces justifiant leur situation.

BUREAU D'AIDE SOCIALE (suite)

Le mandat des membres de la Commission du Bureau d'Aide Sociale ayant expiré en fin d'année 1978.

Le Bureau se compose comme suit :

Président : Monsieur ROMY

Membres désignés par le Conseil Municipal :
Messieurs AVELLANEDA, BOZEC, CUSSY,
Madame POLOUCHKINE

Membres désignés par Monsieur le Préfet du Calvados : Messieurs ARTEL, HOUDAN, ZENOU, Madame RULLIER



Mme LEVALLOIS André, nouvelle aide-ménagère

COMITE DES FETES

Conformément aux statuts du Comité des Fêtes, le mandat des membres élus début 1977 expirait début 1979. C'est pourquoi, lors de l'assemblée générale du 20 Février dernier une certaine de Gibervillais ont procédé à l'élection d'une nouvelle équipe qui a ensuite choisi les membres du bureau.

le Comité des Fêtes élu pour deux années se constitue ainsi :

<i>Président d'honneur</i>	: BROSSAIS Gérard
<i>Président</i>	MARIE Claude
<i>1^{er} Vice-Président</i>	JUSTIN Michel
<i>2^e Vice-Président</i>	LECOUT Eric
<i>Secrétaire</i>	GODEY Jacques
<i>Secrétaire-Adjoint</i>	MARIE Claire
<i>Trésorier</i>	HEUZE Philippe
<i>Trésorier-Adjoint</i>	CATTIN Bernard

Membres : ANDRISICK Christian, BARON Paul, DONNE Daniel, FAUCON Michèle, GUILLOT Serge, HINDA Michel, JUSTIN Monique, KOZIK Palmire, LEBAS Jean-Claude, LEBAS Gisèle, LECOURT Catherine, NOEL Clément, NOEL Solange, PELLETEY André, ROMY Annie, TYPHAIGNE Daniel, TYPHAIGNE Solange

Notre première réunion qui s'est tenue le 8 Mars au sous-sol de la Mairie avait pour but de définir le programme 1979.

Nous avons décidé d'organiser les manifestations suivantes :

3 avril	Groupe Pop anglais « LIVE ALTERNATOR »
23 avril	Course cycliste
5 mai	Concours de domino ou belote
20 mai	Rallye touristique
16 juin	Feux de la Saint Jean
14 juillet	Fête foraine
15 septembre	Concours de belote
29 septembre	Cross dans les rues de Giberville - Kermesse
3 novembre	Concours de belote
1 décembre	Concours de belote

aux environs du **25 décembre**
Noël pour les enfants des écoles

Nous espérons que ce programme saura vous distraire.

Toutes les suggestions seront les bienvenues ainsi que les bénévoles qui manifesteraient l'intention de travailler avec nous.

Pour le Comité

C. MARIE



Bureau du Comité des Fêtes

De gauche à droite : CATTIN Bernard, JUSTIN Michel, HEUZE Philippe, GODEY Jacques, MARIE Claude, MARIE Claire, LECOURT Eric

SPORTS - LOISIRS

A.S. GIBERVILLE

Voici la saison du Football qui entame sa seconde période bien que le temps ne nous ait guère favorisé. Les matches reportés puis encore reportés font que la compétition durera plus longtemps que prévu.

Pendant les deux jours du week-end Pascal nous vous proposons un tournoi de sixte avec la participation de trente-deux équipes Cadets.

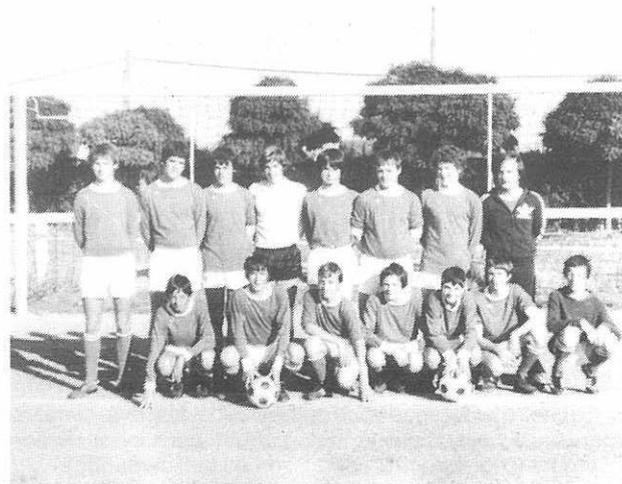
Fin Mai et sur deux jours également vous aurez encore un joli tournoi de Juniors avec cette fois-ci seize équipes engagées.

Amis sportifs il est également à noter sur vos tablettes que le repas des sports aura lieu le 9 JUIN et la sortie des sports le 17 JUIN. Quand à notre assemblée générale nous l'avons fixée au 22 JUIN, si toutefois le calendrier sportif n'est troublé par aucune compétition en retard.

Nous nous faisons forts de vous renseigner par voie d'affichage sur les détails que vous pouvez souhaiter trouver lorsque vous viendrez applaudir et féliciter vos équipes favorites.

Certains jeunes sportifs ayant formulé le désir d'entendre parler d'eux, nous leur souhaitons de trouver ici dans ce bulletin les mots de réconfort auxquels ils s'attendent. Donc nous adressons toutes nos félicitations et nos vœux de réussite à tous ces jeunes que ce soient Juniors, Cadets, Minimes, Pupilles ou « Petits » Poussins, qui, à quelques échelons qu'ils soient, savent si bien défendre avec acharnement leur place dans le championnat.

Il reste bien entendu que ces témoignages s'adressent à toutes les disciplines, un footballeur ne valant pas plus qu'un judoka ou une basketteuse au sein de l'A.S. GIBERVILLE.



Cadets

Aux dernières nouvelles, nous apprenons avec plaisir que MM. Claude MARIE et André LAVILLE seraient heureux que des joueurs se sentant une âme de hand-balleurs puissent prendre contact avec eux. En effet, ces sportifs voudraient remettre sur pied l'équipe de hand-ball, la discipline qui fit défaut dans notre club. Vous vous en trouverez certainement puisqu'un précédent bulletin traitait du problème hand-ball et que la déchéance était proche.

Le Président de l'A.S.G.
J. LEFRANCOIS



Juniors

DES NOUVELLES DU S.I.V.O.M.

COLONIE DE VACANCES

Elles se dérouleront, comme en 1978, à SULLY, LA ROSIERE, et AU CLIMONT

DATES DES SEJOURS

SULLY : 1^{er} séjour du 2 au 31 juillet

2^e séjour du 31 juillet au 28 août

LA ROSIERE : 1^{er} séjour du 30 juin au 30 juillet matin

2^e séjour du 28 juillet au 28 août au matin

CLIMONT : 1^{er} séjour du 1^{er} août au 27 août inclus

Camps pour 13-15 ans

WILLERHOF (Alsace) du 1^{er} août au 27 août

Sachez que lorsque vous établirez vos dossiers, certains organismes associations ou autres participent financièrement (ceci venant en déduction du tarif demandé).

Le SIVOM

Les Caisses d'Allocations Familiales

Les Comités d'entreprises

La J.P.A.

Le Conseil Général

et éventuellement pour les plus nécessiteux, les Bureaux d'Aide Sociale

PISCINE

Rappel des horaires au public :

Lundi, Jeudi, Vendredi de 17 h à 20 h

Mardi de 17 h à 21 h

Mercredi de 14 h 30 à 20 h

Samedi de 14 h 30 à 19 h

Dimanche de 9 h à 13 h

La piscine bien qu'implantée à MONDEVILLE, route de Rouen, n'en est pas moins une réalisation du SIVOM. D'autre part, elle n'a pas une utilisation uniquement scolaire elle est faite aussi pour le public dont les horaires vous sont rappelés ci-dessus.

ECOLE DE MUSIQUE

Nombre d'enfants la fréquentant : 68 dont :

SOLFEGE : 38

DANSE : 4

PIANO : 10

VIOLON : 4

TROMPETTE : 5

VIOLONCELLE : 1

GUITARE : 2

CLARINETTE : 1

FLUTE : 3

SERVICE DU NETTOIEMENT

Le SIVOM est maintenant en possession de deux balayeuses afin de pourvoir à l'entretien, toutes les semaines, de toute la voirie de chacune des communes du SIVOM.

Le service est effectué sur notre Commune, les Mercredi et Jeudi.

CHARGEUSE

la chargeuse Zettelmeyer a servi à nettoyer le chemin des pièces, à niveler la terre en face du club de l'amitié ainsi qu'à l'ancienne décharge.

Il est à regretter le nombre d'heures insuffisant pour effectuer l'ensemble des travaux de la Commune.

TRANSPORTS EN COMMUN

QUELQUES INFORMATIONS :

Suite à une demande des parents, un service a été mis en place au retour du Lycée IFS et FRESNEL, maintenant il serait souhaitable que les élèves concernés l'empruntent et en aucun cas un retour tardif ne peut se justifier par l'absence de service de bus.

Un autre affinement de service : celui du direct K.

D'une part, l'assurance d'un arrêt au Rond-Point et au niveau de la pharmacie, rue de la Liberté afin qu'il réponde mieux à la clientèle et aux horaires de travail.

Toutes remarques ou suggestions par rapport aux transports en commun sont un facteur indispensable à l'amélioration et à la qualité des services, aussi n'hésitez pas à en faire part à la Mairie. Il s'agit d'un service public auquel chacun doit être associé.

DEUX INFORMATIONS A CORRIGER DANS LE BULLETIN PRECEDENT :

- d'une part, la participation financière de la Commune au syndicat est de 50 000 F et non de 500 000 F.
- d'autre part, une erreur de formulation à propos de la grève des conducteurs le dimanche, a amené une information erronée. Les chauffeurs, avec la mise en place de

ce service auraient été amenés à travailler 2 fois plus le dimanche dans l'année, c'est-à-dire qu'ils étaient mobilisés un dimanche sur 17 en 77-78 et à partir de septembre 78, auraient été pris 1 dimanche sur 8.

Veuillez nous excuser et prendre note de ces rectifications.

COMMISSION JEUNES

Début Janvier, ouvrait le local demandé par les jeunes de notre Commune. Peu de chose en vérité, mais une première étape dans l'immédiat.

Mais hélas, cela n'a duré qu'un mois ! Après de nombreuses dégradations, le local a été fermé.

Il n'est pas dans notre intention de faire le procès de qui que ce soit mais il est une leçon à tirer.

Nous ne pouvons désormais ouvrir un local pour les jeunes, sans qu'il y ait un animateur rémunéré, à temps complet pour les épauler dans leurs activités.

Certes, cela n'est pas possible à court terme à cause de l'insuffisance de locaux. Une solution demeure cependant sous réserve de l'acceptation de l'Académie.

Ce serait de racheter une classe mobile qui sera libérée lors de l'ouverture du Groupe Scolaire.

Le Samedi 24 Février, la salle des fêtes était louée à un groupe de jeunes de la Commune, qui organisait une soirée dansante. Cette manifestation récréative s'est, dans l'ensemble bien déroulée. Malgré cela, la commission ne souhaite pas, fonction des données actuelles, que cette initiative se déroule souvent. D'abord parce qu'il y a, dans notre Commune un Comité des Fêtes actif qui a le souci de l'animation de GIBERVILLE et à qui nous faisons entièrement confiance pour ce qui est des activités.

D'autre part, nous considérons que cela doit s'inscrire dans le cadre d'une politique éducative et culturelle globale, prise en charge par une association responsable capable de déterminer ses besoins et se gérer.

Ce ne peut être une activité ponctuelle placée de temps en temps au hasard du calendrier.

Sachez cependant, et là nous nous adressons à vous les jeunes, que la Commission est ouverte au dialogue et que nous sommes prêts à vous aider dans la mesure de nos possibilités.

Pour la Commission des Jeunes
Christian JEGOU
Jean-Michel CUSSY



Peinture sur soie

CLUB DE L'AMITIE

DES NOUVELLES DE NOTRE MAISON :

Nous vous avons quitté le 7 Décembre dernier, qu'avons-nous fait depuis ? Le 21 suivant, 85 personnes se réunissaient pour fêter Noël. Le 4 Janvier, chute de participation, 34 membres seulement, la plus faible participation enregistrée jusqu'à présent. Il est vrai que le temps n'était pas avec nous. Rappelez-vous de la tempête de neige de ce jour-là !

Nous remercions quand même nos amis du Comité des Fêtes qui nous ont offert : les oranges, bonbons et chocolats. Nous étions plus heureux le 18 qui suivait. Pour la Fête des Rois, 130 personnes s'entassaient tant bien que mal dans notre salle, dont les murs commençaient à reculer. Jamais notre petit père DUCLOS n'avait vu sous la république autant de « royalistes » dans sa salle, mais il gardait le sourire malgré tout. Ce jour-là nous étions heureux d'accueillir une quinzaine de nos amis anciens de COLOMBELLES. Nos réunions suivantes les 1^{er} et 15 Février, réunions ordinaires (cartes - pions) se déroulaient normalement, 80 et 75 participants.

Dans la nuit du 24 au 25 Février quelques filous se sont introduits dans notre salle démolissant la porte, détériorant une armoire et volant une partie de notre matériel estimé à 2.658 F. C'est la troisième fois depuis le 14 Juillet 1978 que nous sommes volés ; cela devient écœurant. Pourquoi cet acharnement contre nous, les vieux ?

Le 1^{er} Mars, 87 présents pour le mardi-gras et manger les bonnes galettes de nos amies dévouées, hier 15 Mars, 78 présents, nous avons reçu nos amies représentant les parents d'élèves venues nous demander un petit service. Nous espérons qu'elles auront satisfaction, nous aussi nous sommes capables de faire quelque chose pour les jeunes : même si nous ne sommes pas payés en retour.

Dans notre réunion du 15 Mars nous avons pu présenter un plan de nos activités futures :

Le 13 Mai : Exposition et vente de nos travaux de 14 h à 18 h.

Le 23 Mai : Avec quatre jours d'avance : Fêtes des Mères
cette réunion annule celle du 24 Mai

Le 20 Juin : Voyage au bord de la mer, qui annule la réunion du 21

Le 27 Juin : Grande sortie vers les Roches de Ham, visite fromagerie, déjeuner vers 13 h à Bény-Bocage et visite du zoo de Jurques.
Participation : 35 F
Rassemblement au Club à 8 h 30, départ à 9 h précises.

Le 12 Avril : Assemblée générale pour conformément à nos statuts renouveler ou reconduire un tiers de notre bureau. Les candidats nouveaux sont invités à se faire connaître assez vite.



Club de l'Amitié



Club de l'Amitié

Nos prochaines réunions auront lieu le 29 Mars, les 12 et 26 Avril, les 10 et 23 Mai, les 7 et 20 Juin.

Nous vous quittons en vous disant à bientôt et en vous envoyant toute notre amitié.

A. LEBASTARD,
Président du Comité des Fêtes

DECOUVERTES ARCHEOLOGIQUES A GIBERVILLE

(1^{ère} PARTIE)

Le passé antique de Giberville a été révélé en 1812 quand, à proximité de l'église (parcelle n° 37, section B de l'ancien cadastre), divers éléments de construction romaine ont été mis au jour. Il pourrait s'agir, selon Ch. Gervais, d'une installation industrielle du type tannerie. Le plan des vestiges a été levé et partiellement publié dans les **Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie** (1^{re} série, t. VI, 1831-33, pp. 326-366) et, dans l'article « Le Hague Dick et Antiquités Romaines en Normandie, atlas de 25 planches (1830), de la même revue.

Le plan des diverses structures fait plus penser à un **vicus** qu'à une **villa**. C'est au cours de cette fouille que fut découvert un trépied en bronze (déposé au Musée de la Société des Antiquaires de Normandie).

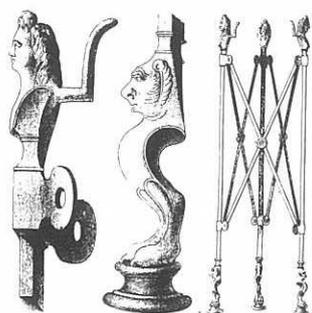


Figure 1. Trépied en bronze.

En 1829, puis en 1944, 1962, le long de la route de Caen à Giberville (chemin vicinal n° 2), à proximité de l'enclos paroissial, plusieurs sarcophages d'époque franque ont été découverts. Les trouvailles de 1829 et 1944 sont situées sur la parcelle 90 de la section A de l'ancien cadastre. Les sépultures de 1962 ont été plus installées à l'Ouest, le long de la route, dans un secteur voisin des parcelles 82, 83, 84 de la section A du même cadastre. Une distance d'au moins 200 mètres sépare les deux séries découvertes.

Au mois d'avril 1975, une tranchée, exécutée pour la pose de canalisations destinées à recueillir les eaux pluviales à Giberville, permettait la découverte de dix-sept sarcophages trapézoïdaux en pierre de Caen. Cette trouvaille faite au nord de la route de Caen à Giberville s'inscrit à la suite des découvertes réalisées en 1829, 1944 et 1962, dans ce quartier de Giberville. Le matériel recueilli dans les dix-sept sarcophages est pauvre : une boucle, une plaque-boucle, un anneau, un couteau, un scramasax. Au-dessus du sarcophage n° 9 (angle sud-ouest), les tessons de trois vases perforés ont été mis au jour.

La boucle, l'anneau, le couteau trouvés à Giberville ne sont pas datables. Leur forme peu caractéristique se rencontre pendant toute la période mérovingienne. En revanche, le scramasax et les éléments de ceinture (plaque-boucle, et plaque dorsale) constituent des jalons chronologiques un peu plus précis.



Figure 2. Plaque-boucle et plaque dorsale, en fer à décor damasquiné d'argent.



Figure 3. Scramasax en fer.

Ce scramasax se caractérise par un dos légèrement arqué à la pointe et une courbure du tranchant assez prononcé : il peut être placé dans la catégorie *Breitsaxe* de M. K. Böhner. Pour M. Heiko Steuer, ce type de scramasax date du VII^e siècle. L'auteur a constaté que l'équipement typique du guerrier franc avec la hache de combat disparaît au cours du VI^e siècle. Apparaît alors, avec une importance croissante, le scramasax qui, au cours du temps, se transforme de couteau de combat en épée à un seul tranchant et se trouve alors en position de remplacer l'épée longue. La plaque-boucle de Giberville date aussi du VII^e siècle. Il faut cependant signaler que sa forme triangulaire et ses faibles dimensions pourraient être des indices d'ancienneté. On a constaté que, tout au long de la période mérovingienne, l'évolution se fait dans le sens d'une augmentation de surface de la plaque et d'une complication de la forme. Les grandes plaques appartiennent à la fin du VII^e et au VIII^e siècle. Mais, la plaque de l'ardillon, presque circulaire, de la plaque-boucle de Giberville est de taille importante ; ce type d'ardillon à large bouclier est presque exclusivement employé au VII^e siècle.

Les trois vases funéraires qui ont été découverts sur l'angle sud-ouest du couvercle du sarcophage n° 9 peuvent être classés comme poterie commune. Ils ne portent ni décor, ni glaçure. Tous sont percés de trous disposés entre le rebord et l'endroit le plus saillant de la panse dont la face interne porte des traces de combustion. Les trois vases ont été perforés après cuisson et portent tous des traces de feu sur la face externe du fond indiquant qu'ils ont pu être utilisés comme marmite. Ils ont une panse ovoïde plus large que haute avec un fond en lentille. Le col est à peine marqué. L'un des rebords à un profil proche du carré. La pâte est homogène et contient des grains de dégraissant visibles à l'œil nu ; le toucher est légèrement rugueux. La couleur varie entre le brun clair et le rose orangé.

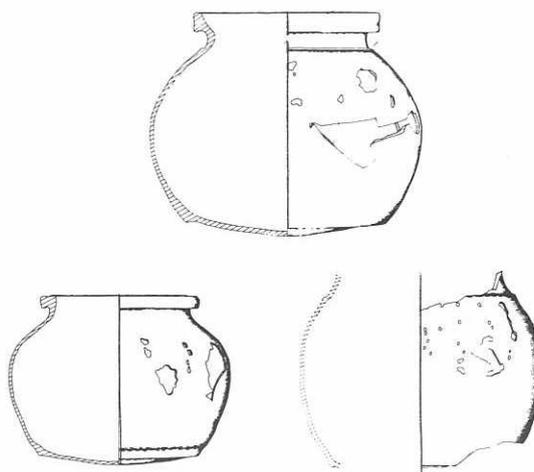


Figure 4. Vases funéraires.

Les trois vases perforés de Giberville en l'absence de tout autre élément de datation, correspondent à un type qui semble ne pas se développer avant le XIII^e siècle et se raréfier au siècle suivant. Dans l'état actuel des connaissances, l'étude du profil des rebords et des caractéristiques essentielles de ces trois vases ne permet pas de resserrer davantage la fourchette chronologique qui a été établie à partir de plusieurs fouilles récentes en Basse-Normandie (Château de Caen, village déserté de Saint-Ursin-de-Courtsigny).

MEDECINS DE GARDE (dimanches et fêtes)

AVRIL

1 avril - Docteur HERNANDEZ, 83.70.21, Démouville
8 avril - Docteur LOUVET, 23.35.19, Sannerville
15 avril, Pâques - Docteur AMIOT, 23.32.33, Troarn
16 avril, Pâques - Docteur AMIOT, 23.32.33, Troarn
22 avril, Docteur MALTRET, 93.04.68, Ranville
29 avril, Docteur MANSON, 86.09.28, Colombelles

MAI

1 mai, Fête du travail - Docteur ARDAENS, 78.83.83, Bavent
6 mai, Docteur RASSANT, 93.39.63, Colombelles
13 mai, Docteur VAUX, 91.47.37, Ranville
20 mai, Docteur ZENOU, 83.74.15, Giberville
24 mai, Ascension, Docteur BEAU, 23.35.30, Troarn
27 mai, Docteur AMIOT, 23.32.33, Troarn

JUIN

3 juin - Pentecôte - Docteur VAUX, 91.47.37, Ranville
4 juin - Docteur VAUX, 91.47.37, Ranville
10 juin - Docteur ARDEANS, 73.83.83, Bavent
17 juin - Docteur BEAU, 23.35.30, Troarn
24 juin, Docteur COLIN, 83.76.14, Giberville

JUILLET

1 juillet - Docteur DESPLANCHES, 93.39.63, Colombelles
8 juillet - Docteur GIMIE-COLIN, 83.76.14, Giberville
14 juillet - Docteur MANSON, 86.09.28, Colombelles
15 juillet - Docteur MANSON, 86.09.28, Colombelles
22 juillet - Docteur HERNANDEZ, 83.70.21, Démouville
29 juillet - Docteur LOUVET, 23.35.19, Sannerville

TOURNEES DU PERCEPTEUR

AVRIL	le 13 de 14 h à 15 h 30
MAI	le 11 de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30
JUIN	le 15 de 14 h à 15 h 30
JUILLET	le 13 de 14 h à 15 h 30

ETAT CIVIL ANNEE 1979

NAISSANCES

JOUANNE Jérôme	10.02.1979
GOUBOT Nicolas	10.02.1979
MERIENNE Mickaël	4.03.1979
AUBERT Aurélie	5.03.1979
CHAMPIN Alexandre	7.03.1979

MARIAGES

BLAISE Joël et COSNARD Edwige	13.01.1979
DUDOUE Thierry et GRANDRIE Mylène	3.02.1979
LEDOUIT Jacques et DEPONT Sylvie	10.03.1979
LUCAS daniel et LANGEVIN Sylvie	17.03.1979

DECES

BEAUDOIN Madel., ép. DESFRESNES	14.01.1979
PODREZOFF Nikita	8.02.1979
CHATEL Juliette, veuve MILLOT	17.02.1979
MICHEL Renée, veuve COLLET	18.02.1979

**PHARMACIE
HALLEY**

ORDONNANCES
HOMÉOPATHIES
PRODUITS VÉTÉRINAIRES



40, rue Pasteur
14120 MONDEVILLE — Tél. 82.25.76

S.O.S. AMBULANCES B. VIEL

Entreprise conventionnée **tél. : 82.14.93**
Personnel diplômé
tous transports et toutes distances
11, rue Pasteur - 14120 MONDEVILLE

ferronnerie - serrurerie

C. Bozec **Tél. 83.70.36**

2, rue Traversière - 14730 GIBERVILLE

MISE AU POINT

Nous l'avions dit... nous l'avions écrit... nous avons fixé les délais. La population l'attendait et n'y croyait plus. On se posait des questions à GIBERVILLE. Je veux parler du Groupe Scolaire et du restaurant qui l'accompagne.

Le Conseil Municipal tient à expliquer aux Gibervillais de quoi il retourne exactement et pourquoi tout ce retard. Nous avons acheté le terrain de Madame GUERRIER le 3 Mai 1978. Le permis de construire a été signé, les emprunts réalisés, la subvention accordée, le marché approuvé par les services préfectoraux. Rien n'empêchait la construction. Rien si ce n'est le locataire du terrain qui a entravé au maximum notre action, faisant reculer le plus possible le début des travaux. Que cherchait-il ? Quelles étaient ses motivations ?

Si on pouvait admettre au départ, que ce locataire défendait son intérêt financier (il proposait 105.000 Francs d'indemnités d'éviction alors que les Domaines Publics les avaient évaluées à 37.000 Francs) cet argument ne tenait plus à partir du moment où le juge aux expropriations en avait fixé le montant à (41.000 Francs).

Malgré cela, le locataire nous a refusé l'autorisation de pouvoir pénétrer sur notre terrain afin que l'on puisse commencer les travaux et gagner du temps.

C'est inadmissible. Cela porte préjudice à l'ensemble de la collectivité locale qui, à partir du moment où elle subit, doit savoir.

Certes, nous serions allés plus vite en accédant directement à la proposition que ce locataire nous faisait. Mais nous n'avons pas voulu céder aux exigences abusives (de 37.000 Francs à 105.000 Francs, il y a une marge !!!) et laisser la porte ouverte, dorénavant, à toute opération démentielle semblable.

Ce serait nier, en outre, l'existence et l'efficacité des Domaines. Nous sommes conscients que les agriculteurs subissent un préjudice dans leur activité professionnelle. Ce n'est pas par plaisir que nous expropriions (certains l'ont fait avant nous, d'autres le feront...). D'ailleurs, nous cherchons toujours à protéger au maximum, dans la mesure du possible (voir notre élaboration du P.O.S.) les zones agricoles.

Cependant, il faut bien construire les équipements collectifs nécessaires là où ils risquent d'être le plus fonctionnels.

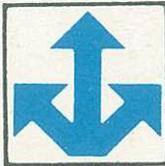
C'est la seule raison qui nous a conduits à acheter ce terrain, que nos prédécesseurs, eux-mêmes, souhaitaient acquérir.

Une note un peu plus optimiste pour terminer : les travaux ont enfin pu commencer le 7 Mars. Il y a 10 mois de délai pour la construction. Le groupe scolaire et le restaurant fonctionneront, sauf cas de force majeure imprévisible, en Janvier de l'année prochaine.

J.-F. ROMY

sodemaco

14, RUE DE LA LIBERTÉ
B.P. 18
14730 GIBERVILLE



TÉL. 82.34.83

**tous matériaux
de construction
vente au détail**

cbc

COMPAGNIE DU BETON DE CAEN

BETON PRET A L'EMPLOI

55 rue de la Liberté

14730 GIBERVILLE

Usines
GIBERVILLE
TOUQUES

tél. 83.71.62
tél. 88.32.77

uni compo

26, RUE PIERRE-GRINGOIRE 14000 CAEN

TÉL. : 82.13.30

● **photocomposition**
EDITION PUBLICITE REVUES

● catalogues

● recherches graphiques

● maquettes publicitaires

● mise en page et montage

● photogravure

faites confiance
à une équipe
jeune et
dynamique !

JOURNAUX
REVUES
PERIODIQUES

Société auxiliaire d'entreprises

BASSIN PARISIEN - FLANDRES et NORMANDIE

SUPAEO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8 000 000 FRANCS

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

direction régionale
de Normandie

48, rue Léon-Salva
76303 SOTTEVILLE-LES-ROUEN
Tél. : 16-35 / 72.57.03

SOCIÉTÉ D'H.L.M. DU PAYS D'AUGE ET DU LITTORAL

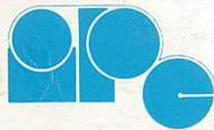
78, rue du Général-Leclerc
14101 LISIEUX
tél. 31.07.68

PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Michel EYMEOD

DIRECTEUR
S. BUHOUR

DIRECTEUR ADJOINT
A. RONNE

Logements gérés	4300
En cours de réalisation	350
En projet	350



IMPRIMERIE PRESSE CALVADOS
57, rue de la Liberté 14730 Giberville

PHOTOGRAVURE
IMPRESSION DE TOUS JOURNAUX
ET PERIODIQUES
AU-DESSUS DE 5 000 EXEMPLAIRES

tél. (31) 83.74.28



bonafini frères

SOCIÉTÉ BONAFINI - S.A.R.L. AU CAPITAL DE 270 000 F

TRANSPORT ET VENTE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION :
TRANSPORT DE CIMENT EN VRAC -

TÉL. : 84.40.34 - 84.42.53

Bureaux : Zone Industrielle de Giberville - CD 230 - 14730 GIBERVILLE

Tous travaux routiers
Terrassement
Assainissement
Revêtements spéciaux
Liants hydrocarbonés



SCREG ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS

Siège social : 19, rue Broca - 75240 Paris
Cedex 05
Capital 160 000 000 F

AGENCE de CAEN
B.P. 109 - 14014 CAEN CEDEX
B.P. 7 - 14730 GIBERVILLE
tél: 84.71.67